

« L'Armée a torturé en Algérie » (p.181-187) in Yvonnick Denoël et Renaud Meltz (dir.), *Mensonges d'Etat. Une autre histoire de la Ve République*, Paris, Nouveau Monde, 2023, 560 p.

« Aucun acte de torture ne s'est produit à ma connaissance ni à la vôtre depuis la venue à Alger du général de Gaulle. Il ne doit plus s'en produire désormais ». Par ces mots définitifs prononcés fin juin 1958¹, André Malraux engageait le nouveau gouvernement du général de Gaulle. Deux mois plus tôt, Malraux avait signé une adresse solennelle au président de la République avec trois autres prix Nobel de littérature (Sartre, Mauriac et Martin du Gard). Ces intellectuels y sommaient « les pouvoirs publics au nom de la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de condamner sans équivoque l'usage de la torture ». Les propos de Malraux étaient-ils sans équivoque ce 24 juin ? Le nouveau ministre du général de Gaulle n'était-il pas en train de mentir ?

Lors de sa tournée en Algérie, au début du mois, Charles de Gaulle avait rassuré les Français d'Algérie et le haut commandement militaire, qui s'étaient insurgés en mai contre la perte de ce territoire français. Il avait aussi choisi d'ajouter aux pouvoirs militaires du général Salan tous les pouvoirs civils pour six mois : celui qui avait été à l'origine d'un approfondissement de la guerre dite contre-révolutionnaire en Algérie, celui qui avait accompagné le lancement de la grande répression à Alger en 1957 et soutenu le développement des Détachements Opérationnels de Protection spécialisés dans la torture des prisonniers les plus durs, devenait le responsable omnipotent de la guerre en Algérie.

Alors Malraux mentait-il ? Tentait-il de croire à ses propres espoirs ? Assurément, la formulation était honnête : « à ma connaissance ». Que pouvait en effet savoir le ministre ? Que pouvait même savoir le chef du gouvernement à cette date ? Probablement pas grand-chose. Malraux ignorait sans doute de bonne foi qu'on torturait encore massivement en Algérie en juin 1958 comme cela était le cas depuis le début de l'engagement de l'armée française contre les indépendantistes algériens, plus de trois ans et demi auparavant. Par cette affirmation cependant, il engageait le général de Gaulle, sa volonté de savoir et son désir d'interdire des violences illégales. Alors qu'un nouveau régime s'annonçait, la reprise en main de la situation à Alger devait aller de pair avec un retour à l'état de droit.

Mais pour que l'armée cesse de torturer, encore aurait-il fallu que les raisons pour lesquelles elle se sentait légitime à le faire cessent. Encore aurait-il fallu que le rapport de forces qu'elle avait construit avec le pouvoir politique soit inversé et qu'elle redevienne l'outil obéissant d'une autorité politique sûre d'elle-même. Or Charles de Gaulle était revenu au pouvoir sous la pression d'une armée d'Algérie politisée et radicalisée. Il allait lui falloir près de deux ans pour reprendre les rênes et encore deux années pour finir la guerre. En attendant, tout continuerait comme avant et s'aggraverait même jusqu'en 1960 avec un enfoncement dans la répression et les violations des droits humains, en Algérie comme en métropole.

La torture était au premier rang des violences illégales largement pratiquées. A la différence des exécutions sommaires, maquillées dès le début du conflit en « fuyards abattus » par le pouvoir politique, la torture restait officiellement interdite. Face aux responsables politiques qui cherchaient à se renseigner, l'armée admettait tout au plus des bavures et des excès. Les exécutions sommaires étaient, quant à elles, présentées comme l'unique réponse adaptée à une répression qui ne donnait pas assez de moyens à l'armée : la justice, en particulier, était accusée d'une mansuétude coupable et une partie de l'armée assassinait ses prisonniers estimant devoir se faire justice elle-même.

¹ Réponse d'André Malraux à un journaliste le 24 juin 1958, citée dans Pierre Vidal-Naquet, *La Raison d'État*, p.203

Une justification aussi assumée était impossible pour la torture. Totalement interdite par tous les textes de droit, contraire aux droits de l'homme dont la France aimait à se penser la patrie, la torture restait bien un crime. Or l'armée française ne pouvait être criminelle. Elle devait donc maquiller ses pratiques et mentir. Elle mentait aux autorités politiques. Elle mentait aux juges d'instruction quand de rares plaintes pour sévices ou morts sous la torture arrivaient jusqu'à eux. Elle mentait à ses propres hommes aussi en récusant le mot et en peaufinant un argumentaire justificatif et euphémisant. La torture ? Les pires violences ? C'étaient les adversaires de l'armée française qui s'en rendaient coupables. La torture était une abomination, renvoyant à des temps révolus, médiévaux, iniques. L'armée française ne saurait avoir qu'un usage rationnel de la violence : adapté au contexte culturel (les Algériens ne comprendraient que la force) et aux nécessités du terrain (il faudrait obtenir des renseignements rapidement ; tout délai ferait prendre un risque non seulement aux militaires mais aux civils qu'un FLN sans retenue viserait lâchement). En interne, la torture était justifiée comme un moyen nécessaire pour obtenir la fin souhaitée : le maintien de l'Algérie française. Simplement elle n'était pas assumée dans les mots. Il ne s'agissait toujours que d'interrogatoires « sous la pression », « forcés », « physiques » ou encore « sous la contrainte ».

Les quelques représentants du pouvoir civil étaient amenés à adhérer à ce vocabulaire et à ces justifications. Difficile de s'écarter du chemin balisé par l'armée en Algérie. Rares ont été ceux qui l'ont fait. Difficile de se faire son idée de manière autonome quand on venait de métropole. De Gaulle lui-même s'y essaya pourtant dès l'été 1958. Il ne mesura probablement pas l'ampleur du phénomène et n'y consacra pas une énergie particulière. Plus sûrement, pour mettre fin à une violence devenue structurelle, institutionnalisée et justifiée comme nécessaire, il lui fallait reprendre en main l'armée. En attendant, la torture continuerait.

Les mensonges produits par le haut commandement en Algérie perdurèrent donc. Euphémisations, accusations de propos diffamatoires car attentatoires à l'honneur de l'armée, saisies des journaux critiques, obstacles mis au cours de la justice quand des avocats ou même des juges d'instruction tentaient de faire avancer des plaintes, etc. : tout était bon pour continuer à cacher la vérité d'une violence considérée comme adaptée à la guerre, non seulement parce que l'armée française manquait de renseignements sur ses adversaires mais surtout parce qu'elle avait accepté la tâche de rebâtir l'Algérie française. Les civils algériens étaient devenus sa première cible : il lui fallait à la fois les détacher du FLN et du soutien qu'ils apportaient à ses combattants et les convaincre que la France allait rester en Algérie et qu'elle était la meilleure garante d'un avenir souhaitable pour tout le monde. Ainsi, la torture était un instrument de terreur sur la population et une arme psychologique radicale, déchirant la société algérienne. Elle était aussi une violence marquant les soldats qui la commettaient ou y assistaient, impuissants. Elle faisait d'eux des criminels par obéissance.

Alors que cette pratique avait été dénoncée par des soldats dès le début de la guerre, qu'elle avait été montrée du doigt par des indépendantistes comme foulant au pied les valeurs de la patrie des droits de l'homme, qu'elle avait provoqué des turbulences au sein du gouvernement en 1957 en particulier, tout ce qui avait été mis en place sous la IV^e République continua sous le régime suivant. Les mensonges de l'armée furent répétés par des hommes politiques acquis à ses raisons. Les argumentaires déployés firent leur effet. Qu'on prenne ou non la mesure de l'ampleur de la pratique, la dissimuler publiquement relevait de l'intérêt national en temps de guerre.

Mais pourquoi mentir encore après la guerre ? Pourquoi, une fois l'Algérie indépendante, continuer à soutenir que l'armée se serait bien comportée en Algérie et

qu'elle y aurait même gagné la guerre militairement ? Ces affirmations voyagent entre milieu militaire et milieu politique ou médiatique. Elles s'imposent comme des évidences. La torture n'est pas vraiment niée mais renvoyée à la IV^e République et plus précisément encore à la seule séquence appelée « bataille d'Alger », en 1957. Rien de plus : une violence somme toute circonscrite et presque excusable par le contexte. La virulence des attentats du FLN dans des lieux fréquentés par des civils continue à venir contrebalancer le scandale de sa pratique. Comme pendant la guerre, la couverture médiatique renforce ces effets : aucune image n'existe sur la torture alors que les effets des violences du FLN sont largement photographiés et ces images toujours fournies avec diligence aux médias par l'armée.

Les Algériens qui parlent ne sont pas audibles en France. Les relations diplomatiques entre les deux pays colorent l'ensemble de la relation au passé colonial et la torture n'est pas un thème sur lequel l'Etat algérien indépendant insiste auprès des gouvernements français successifs. Le mensonge d'Etat peut perdurer sans beaucoup d'à-coups. Une amnistie a accompagné le cessez-le-feu et clôturé toute perspective de poursuite judiciaire des criminels. Pour autant, aucun ne parle : les soldats se murent dans le silence sur cet aspect de leur passage en Algérie. A quoi bon parler en effet ? Qui comprendrait ? Les proches pourraient ne pas comprendre les nécessités invoquées alors et les raisons qui ont poussé à ne pas protester voire à participer. Alors autant mentir, au mieux par omission.

Et le mensonge s'installe, prospère même. Tantôt, tous les dix ans, des protestations crèvent l'édredon de silence. Un historien ici, un militaire là, rappellent que la torture a bien été pratiquée pendant la guerre d'Algérie. On peut même affirmer que les pouvoirs politiques savaient ou que la hiérarchie militaire ordonnait quand les trop rares opposants devaient être discrets pour ne pas être sanctionnés. Mais rien n'y fait : le silence retombe et le mensonge officiel perdure. Longtemps.

Inlassable opposant à ces crimes, l'historien Pierre Vidal-Naquet continue, parmi d'autres, à agir pour que l'Etat français reconnaisse ses responsabilités : d'avoir laissé faire, d'avoir couvert, si ce n'est d'avoir ordonné. Il a particulièrement bien documenté la situation sous la IV^e République grâce à des documents officiels qui lui avaient été adressés par des lanceurs d'alerte. Il a analysé l'engagement rapide des pouvoirs politiques derrière les argumentaires de l'armée et leur obstination à nier la réalité. Le régime gaulliste est moins connu pendant longtemps. Grâce à l'ouverture des archives militaires, on peut mesurer sa faiblesse face à l'armée en Algérie et le maintien, jusqu'au bout, des logiques répressives incrustées au sein des unités militaires. La torture était implantée au cœur de la guerre : elle n'était ni un dommage collatéral ni une bavure. Elle le demeura jusqu'au bout, en dépit de la reprise en main de l'armée au printemps 1960 et de quelques actions fermes du pouvoir politique.

Cette démonstration scientifique met quinze ans à toucher le pouvoir politique et à être reprise officiellement. En 2018, Emmanuel Macron reconnaît le caractère systémique de la torture dans un hommage à Maurice Audin, disparu entre les mains des parachutistes français en juin 1957. Le mensonge officiel de l'évasion avait été dévoilé rapidement mais la fin de la guerre avait permis à l'Etat de tirer un trait sur cette situation comme sur celle de tous les disparus, présumés morts en 1963 ou 1964. En septembre 2018, le président français assume « au nom de la République » la responsabilité politique de ce crime particulier (la mort d'un homme, vraisemblablement sous la torture). Il va surtout beaucoup plus loin en parlant de « système légalement institué qui a favorisé les disparitions et permis la torture à des fins politiques » là où ses prédécesseurs avaient au mieux concédé des « actes injustifiables » (Jacques Chirac, Président de la République, 4 mai 2001) ou des « exactions terribles » appelant une « totale condamnation morale » (Lionel Jospin, premier ministre, 3 mai 2001)

Désormais le mensonge politique est levé. Les raisons de son émergence sont éclairées. Il n'en est pas de même de sa durée qui interroge, jusqu'à aujourd'hui, le lien entre armée et pouvoir politique.

Raphaëlle Branche